et de vulgarisation, et applique la Loi sur l'élevage des animaux à fourrures. La Section de l'inspection des viandes applique la Loi sur l'inspection des viandes, et la Section de la réglementation et des maladies transmissibles applique les lois, politiques et programmes concernant la lutte contre les maladies, le soin des animaux et la vente de

médicaments pour le bétail.

La Direction du bétail dirige les programmes d'amélioration du bétail et applique les lois provinciales pertinentes. Les programmes comprennent l'amélioration des troupeaux laitiers, le contrôle des aptitudes des bovins de boucherie, des moutons et des porcs, la politique de prime à la qualité pour les béliers, l'aide fédérale-provinciale au transport des moutons, la vérification des spécimens de céréales fourragères, un programme informatisé de formulation des rations, la lutte contre l'æstre et la politique d'aide à l'élevage dans le nord de l'Ontario. La Direction offre des primes aux cercles régionaux d'éleveurs qui font des ventes et des expositions de bestiaux et patronne les expositions de bestiaux en dehors de la province. Un personnel d'experts conseille les éleveurs de bétail en matière d'alimentation et de gestion.

L'Office de commercialisation du bétail de l'Ontario, qui exerce son activité dans le cadre de la Loi fédérale sur le bétail et les produits animaux, offre aux éleveurs de bétail de la province un service de commercialisation et protège leur pouvoir de négociation.

La Commission d'assurance-récolte de l'Ontario, qui est une direction du ministère, offre une assurance à cotisation contre les intempéries et les dommages causés par les insectes et les maladies au blé d'hiver, aux céréales de printemps, au foin, au mais (d'ensilage et fourrager), au soya et aux haricots blancs, tomates, pois verts, haricots verts et jaunes, haricots de Lima, mais sucré de conserve, betteraves rouges, pommes, pêches, raisins, prunes, cerises (douces et aigres), poires, oignons de bulbille. oignons de semis, haricots de couleur, semences nouvelles, tabac jaune, tabac noir, tabac Burley, mais de semence et lin. Les frais d'administration sont acquittés en totalité par le gouvernement de l'Ontario, et 50% de la prime est payée par le gouvernement fédéral.

La Commission du lait est un tribunal administratif auquel peuvent en appeler les producteurs et les fabricants de produits laitiers, de même que d'autres personnes. Elle travaille en collaboration avec l'Office de commercialisation du lait, l'Office de commercialisation de la crème et le Conseil de l'industrie laitière ontariens à la

planification et à la mise au point des politiques laitières.

La Direction de l'industrie laitière est chargée de tout ce qui a trait à la réglementation et à l'administration en vertu de la Loi sur le lait, de la Loi sur la margarine et de la Loi sur les huiles comestibles, ainsi que des règlements afférents à la Loi sur les catégories et les ventes de produits agricoles. Elle assure l'exécution des programmes concernant la qualité du lait, le lait de consommation, les produits laitiers. la vérification de la comptabilité d'usine, les inspections des fermes et l'analyse centrale du lait.

La Direction de l'inspection des produits agricoles inspecte les fruits et légumes pour ce qui est du classement et encourage l'usage de méthodes perfectionnées de lutte contre les maladies, de classement, d'emballage, de commercialisation, de manutention, d'emmagasinage et de transport. L'Office de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario dirige 21 offices de producteurs qui s'occupent de quelque 44 produits d'une

valeur marchande globale d'environ \$1 milliard par an.

Le Conseil des denrées alimentaires de la province a pour tâche de trouver des moyens d'accroître les débouchés pour les produits agricoles et alimentaires au pays et à l'étranger. L' Ontario Food Terminal, qui est régi par l' Ontario Food Terminal Act, met à la disposition des agriculteurs les services d'un des plus importants marchés de gros pour

les fruits et les légumes au Canada.

La recherche et l'enseignement relèvent de la Division de l'enseignement, de la recherche et des services spéciaux. Un groupe consultatif, l'Institut de recherches agricoles de l'Ontario, examine les programmes de recherche en cours et recommande des domaines auxquels il faudrait accorder la priorité. Le directeur des services entomologiques rend compte de l'exécution des programmes de lutte contre les insectes nuisibles, et le directeur des services apicoles rend compte de l'état de l'apiculture et de l'industrie du miel.